



---

## 25<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme

Point 10 de l'ordre du jour

### **Dialogue interactif avec l'experte indépendante chargée sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine**

Genève, le 26 mars 2013

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse remercie l'Experte indépendante sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine pour son rapport.

Ce pays ne cesse d'être le théâtre de multiples violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, telles des exécutions extrajudiciaires, des viols et autres formes de violence sexuelle, ou des traitements inhumains et dégradants infligés pour l'essentiel à des femmes et à des enfants. La population continue d'être exposée à la violence, à des violations de ses droits fondamentaux et à des déplacements forcés. Cette situation est très préoccupante, d'autant plus que la défaillance de la plupart des infrastructures du système judiciaire permet l'impunité.

Madame l'Experte indépendante,

- Quelles mesures la Communauté internationale doit-elle prendre afin d'encourager la réforme du secteur de la sécurité en République centrafricaine ?
- Comment appuyer les plateformes de dialogue intercommunautaires de manière à prévenir les affrontements entre les différents groupes ethniques, sociaux ou religieux ?
- Par quels canaux, la Communauté internationale peut-elle appuyer le Gouvernement dans la démobilisation et la réinsertion des enfants associés aux forces et aux groupes armés ?

Merci, Monsieur le Président.